

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté****Nombre de délégués**

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 34
➤ présents : 30 ➤ contre :
➤ votants : 34 ➤ blanc :
➤ abstention :

Date de convocation : 6 novembre 2024**Séance du 12 novembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 novembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Bâgé-le-Châtel, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	PELUS Agnès
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Andrée TIRREAU a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Christian FAVRE pour voter en son nom.

Monsieur Denis LARDET a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Florence BERRY a donné pouvoir à Monsieur Christian CATHERIN pour voter en son nom.

Monsieur Christian GAULIN.

Madame Christine PACCAUD.

Madame Isabelle MERONI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Soutien à la filière volailles de Bresse du centre de sélection de Béchanne.

Le centre de sélection de Béchanne est un acteur central de la filière volailles de Bresse puisqu'il est le seul sélectionneur et fournisseur de poussins aux éleveurs de cette Appellation d'Origine Protégé (AOP), mondialement reconnu.

C'est également la seule structure en France à conserver des races anciennes de poules avec une traçabilité et un protocole certifiés par le Syndicat des Sélectionneurs Avicoles et Aquacoires de France affilié à l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement.

Il héberge seize races anciennes de poules, dont huit en propriété, sur les 47 recensées en France et doit faire évoluer son modèle économique et diversifier ses ressources financières pour se donner des perspectives stables d'avenir.

Son objectif est de devenir le conservatoire français des races anciennes de poules.

Sa forme juridique est une Société par Actions Simplifiée, née de la fusion du centre de sélection de Béchanne et des Couvoirs de Bresse réunis.

.../...

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20241112-12112024_152-DE

Bresse
Levroux

Le projet, ambitieux et protecteur d'un savoir national, requiert le soutien des collectivités, de nouveaux bâtiments étant nécessaires.

Les 16 EPCI du département de l'Ain ont été sollicités.

Au regard de l'intérêt de conserver l'AOP volailles de Bresse et de disposer d'un conservatoire français des races anciennes de poules,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE DE SOUTENIR le centre de sélection de Béchanne, Société par Actions Simplifiée, en versant l'équivalent d'un euro par habitant, soit 26 000 euros.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

